

# Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



21<sup>ème</sup> SESSION  
CG(21)11  
22 septembre 2011

## Approvisionnement en énergie et efficacité énergétique aux niveaux local et régional : vers une transition énergétique

Commission des questions d'actualité  
Rapporteur : Svetlana ORLOVA, Fédération de Russie (R, PPE/DC<sup>1</sup>)

Projet de résolution (pour vote) .....	2
Exposé des motifs .....	5

### Résumé

Le 21<sup>ème</sup> siècle est annonciateur de changements majeurs dans le domaine de l'énergie qui auront un impact direct sur les collectivités locales et régionales. Le cadre d'approvisionnement en énergie dominant à ce jour présente une rupture du lien entre énergie et territoire : une mise à l'écart des autorités locales et régionales des grands choix décisionnels et en conséquence leur dépendance énergétique. La situation actuelle exige une transition vers un nouveau paradigme énergétique caractérisé par l'utilisation des énergies renouvelables pour une consommation plus efficace et inférieure au taux actuel. Dans ce modèle en construction, les collectivités locales et régionales devront jouer un rôle déterminant en tant que productrices, distributrices et consommatrices d'énergie, ainsi qu'en tant que planificatrices de l'espace urbain et investisseurs. Elles doivent donc disposer des compétences et responsabilités suffisantes dans l'approvisionnement en énergie et son utilisation, pouvoir choisir les modes et les sources d'approvisionnement et maîtriser l'impact des infrastructures de transport sur leurs territoires. Ce rapport examine les exigences de cette transition énergétique et propose aux autorités locales et régionales des recommandations visant à saisir l'occasion qui se présente actuellement et à renforcer leur rôle dans le processus de transition.

---

<sup>1</sup> L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès  
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès  
SOC : Groupe Socialiste du Congrès  
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



## PROJET DE RESOLUTION<sup>2</sup>

1. Le 21<sup>ème</sup> siècle est annonciateur de changements très importants dans le domaine de l'énergie qui auront un impact direct sur les collectivités locales et régionales :

a. la limite physique des ressources énergétiques fossiles et fissiles est devenue une hypothèse très sérieuse ;

b. les conséquences des consommations énergétiques en termes de dérèglement climatique menacent l'équilibre de la biosphère ;

c. la forte croissance des pays émergents contribue à accroître de façon significative les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ;

d. le haut niveau de prix de l'énergie pourrait rendre l'énergie inaccessible à une partie croissante de la population, laquelle ne serait plus à même de satisfaire ses besoins minimaux de confort et de mobilité, ce qui accélérerait l'exclusion sociale.

2. En conséquence, la situation actuelle en matière d'approvisionnement en énergie et d'efficacité énergétique est marquée par :

a. un accroissement continu des prix des énergies, en particulier ceux du pétrole, du gaz et de l'électricité ;

b. le « pic pétrolier »<sup>3</sup> qui, selon l'Agence internationale de l'énergie, aurait été atteint dès 2006 ;

c. l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011 qui met au premier plan la question de la sûreté de l'énergie atomique, et amène plusieurs pays à abandonner cette voie ;

d. un intérêt croissant pour améliorer l'efficacité énergétique en tant que solution majeure aux problèmes rencontrés ;

e. la maturité économique et technologique d'un large éventail de ressources en énergie renouvelables ;

f. le tout sur un fond d'urgence à traiter les questions du dérèglement climatique quand bien même les négociations internationales ne progressent que très lentement.

---

<sup>2</sup> Avant-projet de résolution et de recommandation approuvés par la Commission des questions d'actualité le 29 juin 2011.

Membres de la Commission :

*E. Yeritsyan (Président), B. Toce (Vice-Présidente), F. Mukhametshin (Vice-Président), C. Abela Baldacchino (Vice-Présidente), T. Ali, S. Aliyeva, E. Ampe, P.D. Andersen, A. Antosova, G. Arnardottir, T. Badan, S. Barnes (remplaçante: F. Butler), B. Belin, A. Beskow, A. Boff, N. Boltenko, E. Brogi, A. Bryggare, E. Campbell-Clark, Y. Celik, P. Chesneau, V. Chilikov, E. Chrysanthou, A. Cook, E. Costello, F. Dal, D. Davidovic, I. De La Serna Hernaiz, J. Demeter, N. Dudov, B.M. D'Angelo (remplaçant: M. Toscani), M. Fiasella, J. Fischerova, B. Fleck, D. Ghisletta, V. Groysman (remplaçante: T. Savchenko), L. Güven (remplaçante: G. Doganoglu), H. Himmelsbach, P. Hugon, P. Jansen, Y. Karayiannis, H. Klamm, V. Konstantinov, A. Koopmanschap, A. Kordfelder, L. Kovacs, A. Kurti, J. Landberg, P. Leuba, I. Linge (remplaçant: A. Svensson), J. Lobnig, M.S. Luca, F. Madsen, F. Maitia, P. Matvienko, I. Milatic, Y. Mildon, Y. Mishcheryakov, M. Nagel, C. Naudi Baixench, O. Olavsén, K. Ölçenoglu, C. Oliver Jaquero, C. Oppitz-Plörer, S. Orlova, A. Pellizzari, J. Petusik, N. Pilyus, C. Raimbert, F. Ramos, A. Ravins, V. Rossi, Y. Rzayeva, O. Sainsus (remplaçante: S. Bohatyrchuk-Kryvko), I. Schrick, H. Skard, J.-L. Testud, G. Tkemaladze, A. Toader, N. Toncev, S. Toscani, I. Tzaki, E. Van Vaerenberghe, L. Vecchi, E. Villaroya Saldana, C. Vosschulte, J. Warmisham, J. Watson, L. Zukauskas.*

NB: Les noms des membres ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Secrétariat de la Commission : D. Marchenkov, J. Hunting et M. Grimmeissen.

<sup>3</sup> Le pic pétrolier est le moment où la production mondiale de pétrole plafonne avant de commencer à décliner du fait de l'épuisement des réserves de pétrole exploitables.

3. Le cadre d'approvisionnement en énergie dominant à ce jour présente une rupture du lien entre énergie et territoire, une mise à l'écart des autorités locales et régionales des grands choix décisionnels et en conséquence leur dépendance énergétique. Le Congrès est convaincu que la situation actuelle exige une transition vers un nouveau paradigme énergétique caractérisé par l'utilisation des énergies de *flux* (renouvelables) et la consommation plus efficace et inférieure au taux d'aujourd'hui.

4. Il est devenu indispensable de diminuer les coûts pour les consommateurs d'énergie, notamment pour les particuliers, afin de réduire la dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de fournisseurs ou de méthodes d'approvisionnement. Il est également devenu crucial de permettre aux consommateurs de choisir entre un large éventail de sources d'énergie et d'encourager les initiatives citoyennes et l'innovation dans la production d'énergie.

5. Dans ce nouveau paradigme, les collectivités locales et régionales devront jouer un rôle déterminant en tant que consommatrices d'énergie, planificatrices de l'espace urbain et investisseurs, productrices et distributrices d'énergie, et incitatrices vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

6. Le Congrès est également convaincu que ce nouveau paradigme est déjà en construction, en particulier au travers d'initiatives d'autorités locales et régionales. Les technologies et les systèmes adéquats sont déjà disponibles et les exemples de mise en œuvre ne manquent pas. Toutefois, le processus de transition énergétique doit être accéléré (ou engagé là où il n'a pas encore démarré) afin de préserver nos sociétés de la vulnérabilité et de les orienter vers des usages précautionneux des ressources naturelles et respectueux de l'équilibre de la biosphère.

7. Le Congrès affirme que cette transition nécessite d'une part des politiques énergétiques décentralisées et, d'autre part, des initiatives des villes et des régions pour changer la donne. Dans ce contexte, les collectivités locales et régionales doivent disposer des compétences et responsabilités suffisantes dans l'approvisionnement en énergie et son utilisation. Toute action visant à mieux gérer les ressources énergétiques doit donc impliquer les acteurs locaux et régionaux.

8. De plus, le Congrès met en exergue qu'en vertu de la Charte européenne de l'autonomie locale (article 4), les autorités locales et régionales devraient être consultées sur toutes les décisions qui concernent les infrastructures de transport d'énergie : d'une part, afin d'exercer leur choix sur les modes et sources d'approvisionnement et d'autre part pour maîtriser l'impact des infrastructures de transport sur les territoires concernés. En effet, les régions ou pays exportateurs d'énergies ne doivent pas être en situation d'imposer unilatéralement leurs choix aux territoires.

9. Le Congrès note l'importance vitale d'un approvisionnement énergétique durable et d'une énergie sûre pour les régions et les collectivités locales d'Europe, lesquels reposent sur un apport stable, fiable et régulier en ressources énergétiques et sur la diversification des itinéraires.

10. Le Congrès insiste sur la nécessité de prendre en compte les intérêts des territoires traversés par les infrastructures énergétiques transeuropéennes et l'utilisation de technologies modernes et de systèmes de contrôle pour la construction et l'exploitation de ces infrastructures, afin de garantir la préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. En outre, il est essentiel que les autorités locales et régionales reçoivent des allocations budgétaires appropriées sur la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures énergétiques.

11. Se référant à ses travaux précédents dans ce domaine, le Congrès réaffirme également la pertinence de sa Résolution 262 (2008) « Action publique territoriale : pour une nouvelle culture de l'énergie » et de sa Résolution 248 (2008) « Changement climatique : renforcer la capacité d'adaptation des pouvoirs locaux et régionaux », qui demeurent d'actualité.

12. Le Congrès se félicite de l'action entreprise par des réseaux municipaux et régionaux tels que, notamment, la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE) et *Energy Cities*, dont il considère qu'ils jouent un rôle important pour promouvoir les politiques énergétiques et l'efficacité énergétique aux niveaux local et régional.

13. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à :

a. prendre pleinement la mesure de leurs responsabilités pour faire face aux défis énergétiques que nous avons dès à présent à relever. La seule conscience que quelque chose doit être fait n'est aujourd'hui plus suffisante : l'action est urgente ;

b. débattre de la transition énergétique dans leurs assemblées délibératives afin de faciliter l'intégration de cette problématique fondamentale dans toutes les politiques sectorielles ;

c. se doter des moyens pour connaître les flux d'énergie sur leur territoire, ainsi que les émissions de polluants associées, y compris par secteurs (résidentiel, tertiaire, transport, etc.) et par types d'usage (chauffage, électricité spécifique, etc.) ;

d. systématiquement viser à des économies d'énergie dans les bâtiments municipaux et dans l'ensemble du secteur résidentiel et tertiaire et encourager l'affichage public des performances énergétiques desdits bâtiments (label A à G) ;

e. inventorier l'ensemble des ressources locales susceptibles d'être mobilisées pour l'approvisionnement énergétique (biomasse, biogaz, géothermie, mers et lacs, solaire, vent, déchets, récupération de chaleur, etc.) ;

f. fixer/définir des plans d'action pluriannuels pour l'énergie durable (*sustainable energy action plans*) couvrant les aspects suivants : consommation d'énergie, planification de l'espace territorial et investissement, production et distribution d'énergie, incitation vis-à-vis de la population et des acteurs locaux et régionaux, avec des objectifs quantifiés et des budgets associés ;

g. s'engager, quel que soit le pays d'Europe, dans la *Convention des Maires*<sup>4</sup> (en tant que signataires pour les villes et en tant que coordinateurs territoriaux pour les régions et provinces) qui est aujourd'hui le mouvement de référence des autorités locales et régionales ;

h. doter leurs exécutifs de responsables politiques en charge des questions énergétiques, climatiques et du développement durable, et créer ou renforcer des commissions correspondantes ;

i. se doter également des ressources humaines compétentes au sein de leurs administrations (unités de gestion énergétique multidisciplinaires), mais aussi sur leur territoire (agences locales de l'énergie et du climat) ;

j. impliquer les citoyens et les acteurs économiques (PME, TPE, etc.) et sociaux (associations, syndicats) à la définition des politiques énergétiques locales et à leur mise en œuvre, afin de partager une vision commune d'un territoire à basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous ;

k. encourager les initiatives citoyennes et les investissements pour l'innovation concernant la production et l'approvisionnement énergétiques et garantir aux citoyens une possibilité de production individuelle d'énergie, par exemple en installant des panneaux solaires ou des éoliennes sur leur propriété ;

l. participer à la création de réseaux aux niveaux national et européen afin de partager les expériences et de peser sur les décisions des gouvernements et des institutions supranationales ; prendre en compte, à cet égard, l'expérience des réseaux existants, tels que le *Transitional Town Movement Network*<sup>5</sup> au Royaume-Uni, en Italie, en Irlande et dans plusieurs autres pays du monde entier ; développer des relations, un partenariat et l'échange des meilleures pratiques entre les autorités locales et régionales des Etats membres du Conseil de l'Europe sur les questions d'approvisionnement en énergie et d'efficacité énergétique relevant de leur compétence ;

---

<sup>4</sup> La Convention des maires est un mouvement européen d'autorités locales et régionales qui se sont engagées à augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables sur leur territoire.

<sup>5</sup> *Transition Network*, [www.transitionnetwork.org](http://www.transitionnetwork.org)

m. contribuer aux activités menées dans le cadre de « *l'Année internationale de l'énergie durable pour tous* » (2012) qui sera marquée par le Sommet de la Terre vingt ans après que la célèbre Conférence de Rio a posé les bases d'une gouvernance mondiale durable.

14. *En outre, le Congrès :*

a. invite les réseaux locaux et régionaux tels que la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE) et *Energy Cities* à poursuivre leur action de promotion des politiques énergétiques et de l'efficacité énergétique en tant que bonnes pratiques aux niveaux local et régional dans l'esprit de la présente résolution ;

b. charge sa commission des questions d'actualité de présenter, en 2015, un rapport évaluant la situation de l'approvisionnement en énergie et de l'efficacité énergétique aux niveaux local et régional ;

c. charge sa commission de la gouvernance de prendre en compte les politiques d'énergie et l'efficacité énergétique comme faisant partie intégrante de la bonne gouvernance locale et régionale.

## EXPOSÉ DES MOTIFS<sup>6</sup>

### I. Introduction

1. Etant indispensable à la vie des êtres humains, l'énergie ne peut être pensée uniquement comme un produit dont l'avenir ne serait guidé que par des relations de marché ou interétatiques. L'énergie doit aussi être l'affaire des citoyens, des acteurs locaux et naturellement des autorités locales et régionales.

2. Le 21<sup>ème</sup> siècle est annonciateur de changements très importants dans le domaine de l'énergie. Du côté des ressources, la limite physique des ressources énergétiques fossiles et fissiles est devenue une hypothèse très sérieuse. Par exemple, l'Agence internationale de l'Énergie a déclaré<sup>7</sup> que le pic pétrolier (*peak oil*) se serait produit dès 2006, ce qui prédit un accroissement significatif des tensions sur les marchés d'approvisionnement pétroliers dans les prochaines années et décennies. En même temps, l'accident nucléaire de Fukushima au Japon en mars 2011 a mis au premier plan la question de la sûreté de l'énergie atomique, et amène plusieurs pays à abandonner cette voie.

3. Du côté des rejets de gaz à effet de serre, les conséquences de nos consommations énergétiques en termes de dérèglement climatique menacent l'équilibre de la biosphère ; les prévisions du Groupe d'Experts Internationaux sur le Climat – GIEC / *Internal Panel on Climate Change – IPCC* / ont été confirmées et, dans l'Accord de Cancun (COP16), les Etats ont accepté l'objectif de limiter à 2°C l'augmentation de la température moyenne du globe.

4. La montée en puissance des pays émergents met fin à une situation où 25 % de la population des pays industrialisés consommaient 75 % de l'énergie mondiale. La forte croissance de ces pays, surtout si elle devait s'ajouter à un niveau restant élevé des consommations énergétiques des pays dits industrialisés, contribuerait à accroître de façon significative les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

5. Le haut niveau de prix énergétiques qui résulterait de la poursuite de la tendance actuelle pourrait rendre l'énergie inaccessible à une partie croissante de la population, laquelle ne serait plus à même de satisfaire ses besoins minimaux de confort et de mobilité, ce qui accélérerait l'exclusion sociale.

6. Pour toutes ces raisons, il est impossible de penser le 21<sup>ème</sup> siècle comme le simple prolongement du 20<sup>ème</sup> siècle, durant lequel les premiers symptômes de dysfonctionnement sont apparus. Le choix qui s'offre à nous est de savoir si nous allons affronter ce défi *de gré*, c'est-à-dire en anticipant ces risques pour les éviter et les limiter, ou si nous allons devoir les affronter *de force* au fil des crises qui ne manqueront pas de se produire de façon de plus en plus rapprochée.

<sup>6</sup> Le présent exposé des motifs est basé sur le document préparé par [M. Gérard Magnin, consultant du Conseil de l'Europe, qui est reproduit dans l'annexe à ce rapport.](#)

<sup>7</sup> World Energy Outlook 2010.

7. L'enjeu dépasse largement la question de l'énergie au sens strict. C'est une question qui interroge le devenir de nos sociétés. Dans la situation actuelle, il y a deux axes essentiels pour assurer l'efficacité énergétique : diminuer la demande et favoriser le recours aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les collectivités locales et régionales doivent disposer des compétences et responsabilités suffisantes dans l'approvisionnement en énergie et son utilisation, et toute action visant à mieux gérer les ressources énergétiques doit impliquer les acteurs locaux et régionaux.

8. Le présent rapport intervient dans un contexte marqué par un intérêt croissant pour l'amélioration de l'efficacité énergétique en tant que solution majeure aux problèmes rencontrés. La situation actuelle est également caractérisée par la maturité économique et technologique d'un large éventail de ressources énergétiques renouvelables et par l'urgence à traiter les questions du dérèglement climatique, alors que les négociations internationales ne progressent que très lentement.

9. En outre, l'année 2012, qui sera marquée par le Sommet de la Terre vingt ans après que la célèbre Conférence de Rio a posé les bases d'une gouvernance mondiale durable de notre planète, a été déclarée par l'ONU « *l'Année internationale de l'énergie durable pour tous* ».

10. Le présent rapport couvre en particulier le champ suivant, au niveau territorial :

- l'efficacité énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiels et tertiaires publics et privés, du transport urbain et régional, des TPE et PME, ainsi que la consommation énergétique nécessaire à la fabrication et au fonctionnement des produits manufacturés et à la production agricole ;
- l'efficacité énergétique de la production et la distribution d'énergie locale, par exemple dans les réseaux de chaleur, les installations de la cogénération, et l'utilisation des surplus de chaleur non utilisés (par exemple issus de l'incinération des déchets ou de processus industriels) ;
- les sources d'énergie renouvelable, en particulier celles mobilisables sur place ou proches des lieux de consommation (par exemple solaire, vent, biogaz, biomasse, géothermie et potentiels thermiques marins ou lacustres).

11. Le Congrès a déjà, dans le passé, délibéré sur ces questions sous deux aspects :

- *l'Énergie* : la commission du développement durable a adopté en 2008 un rapport (CG/DEV(14)20) intitulé : « *Action publique territoriale : vers une nouvelle culture de l'énergie* ».
- *le Climat* : une recommandation (215/2007) intitulée « *Face au changement climatique : les actions des collectivités territoriales* » ainsi qu'un rapport intitulé « *Changement climatique : renforcer la capacité d'adaptation des pouvoirs locaux et régionaux* » CG(14)33REP en 2008.

12. Ces documents demeurent d'actualité et doivent être pris en considération.

## **II. La transition vers un nouveau paradigme énergétique**

### **1. Contexte actuel**

13. Le contexte actuel exige une transition vers un nouveau paradigme énergétique. Le paradigme encore dominant à ce jour est caractérisé par le fait que la civilisation industrielle a rompu le lien entre énergie et territoire : la première révolution industrielle (charbon) et surtout la seconde (pétrole puis gaz et réseaux d'électricité interconnectés) ont conduit à une séparation presque totale entre les lieux où l'on produit de l'énergie et ceux où l'on consomme cette énergie. Autrefois, les territoires, les acteurs économiques et les habitants géraient de façon précautionneuse les sources d'énergie locale afin de garantir leur pérennité. Aujourd'hui, de puissantes sociétés énergétiques se sont interposées pour assurer l'approvisionnement énergétique et finalement imposer leurs choix aux consommateurs et souvent aux décideurs en fonction de leurs intérêts.

14. Il en est résulté une priorité donnée à l'offre d'énergie plutôt qu'à la maîtrise de la demande, aux énergies de stock (fossiles puis fissiles) plutôt qu'aux énergies de flux (renouvelables), aux technologies et systèmes centralisés plutôt qu'à ceux décentralisés. Chacun s'est progressivement désresponsabilisé vis-à-vis de son approvisionnement en énergie et de l'impact de ses consommations

sur l'atmosphère. Les consommateurs et les citoyens, mais aussi les autorités locales et régionales ont très souvent été écartés des grands choix décisionnels.

15. Ce système hérité du 19<sup>ème</sup> et surtout du 20<sup>ème</sup> siècles, qui engendre de très importants gaspillages et déstabilise les équilibres de la biosphère, donne aujourd'hui de nombreux signes de fatigue. Il n'est pas durable. Le paradigme énergétique du 21<sup>ème</sup> siècle devra être très différent si l'humanité veut se donner les moyens de se perpétuer dans la paix et la cohésion sociale.

## 2. Un nouveau paradigme nécessaire

16. Le futur paradigme énergétique doit être marqué par les éléments suivants :

- la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de nos besoins de confort, de mobilité, d'alimentation, de production, etc., sera très significativement inférieure à ce que nous consommons aujourd'hui<sup>8</sup> ;
- les énergies de *flux* vont prendre le pas sur les énergies de *stock* : nous devons aller vers une satisfaction presque totale de nos besoins énergétiques par des ressources renouvelables à l'horizon de notre siècle.

17. Ce nouveau paradigme est déjà en construction, en particulier au travers d'initiatives d'autorités locales et régionales, notamment celles situées dans des pays décentralisés qui donnent au niveau local de grandes responsabilités et favorisent donc leurs initiatives. Les technologies et les systèmes adéquats sont déjà disponibles et les exemples de mise en œuvre ne manquent pas. C'est pourquoi le processus de transition énergétique doit être accéléré (ou engagé là où il n'a pas encore démarré) afin de préserver nos sociétés de la vulnérabilité, de les orienter vers des usages précautionneux des ressources naturelles et respectueux de l'équilibre de la biosphère.

## 3. Le rôle des autorités locales et régionales dans la transition vers une Europe économe en énergie et privilégiant les ressources renouvelables

18. Dans le nouveau paradigme énergétique, le niveau local doit devenir déterminant. C'est là où l'on vit, travaille, étudie, se distrait. C'est là que sont localisés les bâtiments qu'il faudra rénover thermiquement et les nouveaux qu'il faudra construire ; c'est là que s'organisent les politiques de mobilité, de circulation et de transport qui, selon les priorités qu'on leur donnera, seront plus ou moins consommatrices d'énergie ; c'est là que se définit la politique d'urbanisme qui surdétermine largement les consommations futures d'un territoire ; enfin, c'est là que se situent les ressources énergétiques renouvelables, en particulier celles mobilisables sur place ou proches des lieux de consommation (solaire, vent, biogaz, biomasse, géothermie, énergie des lacs et mers, etc.).

19. Les acteurs de l'énergie ne seront plus principalement ceux des grandes entreprises du secteur de l'offre d'énergie, mais ceux qui contribuent à réduire les consommations énergétiques des bâtiments (architectes, artisans, plombiers, installateurs, menuisiers, avec de nouveaux métiers pour isoler les logements, sociétés de services énergétiques, banques locales, etc.) ; des transports (responsables des politiques de mobilité et transport, compagnies de transport, associations de cyclistes, etc.) ; ceux de l'organisation urbaine et régionale (urbanistes, aménageur des territoires, etc.) ; ceux qui fourniront des ressources en biomasse (agriculteurs, sylviculteurs) ou réaliseront les installations solaires ; et bien sûr tous les citoyens et les consommateurs qui ont tous un rôle à jouer à leurs niveaux. De nouvelles formes de gouvernance des territoires devront être imaginées pour relever ces nouveaux défis.

20. C'est principalement aux niveaux local et régional que l'on peut exploiter les potentiels locaux, qu'il s'agisse des potentiels d'économie d'énergie, d'énergies locales renouvelables ou de récupération de chaleur. C'est là que nous pouvons agir concrètement. C'est pourquoi nous avons besoin de politiques énergétiques décentralisées d'une part et d'initiatives des villes et des régions pour changer la donne d'autre part.

<sup>8</sup> Par exemple une directive européenne indique qu'à partir de 2020 les constructions neuves devront être conçues pour avoir une consommation d'énergie pour le chauffage « aussi proche que zéro que possible ». On trouve déjà dans le nord de l'Europe des constructions où les appartements sont dépourvus de radiateurs.

21. Par ailleurs, en vertu de la Charte européenne de l'autonomie locale (article 4), les autorités locales et régionales devraient être consultées sur toutes les décisions qui concernent les infrastructures de transport d'énergie : d'une part afin d'exercer leur choix sur les modes et sources d'approvisionnement et d'autre part pour maîtriser l'impact des infrastructures de transport sur les territoires concernés. En effet, les pays ou régions exportateurs d'énergies de réseaux ne doivent pas être en situation d'imposer unilatéralement leurs choix aux territoires.

22. Les autorités locales et régionales jouent déjà souvent un rôle dans l'approvisionnement énergétique de leurs territoires respectifs, par exemple en gérant les réseaux de distribution d'électricité, de gaz ou de chaleur. Cependant, la question de l'approvisionnement énergétique des territoires ne se limitera pas à relier ceux-ci aux grands réseaux de transport électriques, gaziers ou pétroliers. Leur rôle devra davantage évoluer vers des actions sur la demande d'énergie, qu'il s'agisse de leur propre patrimoine et de leurs équipements ou des consommations des logements publics et privés de leur territoire, de la performance énergétique et de la qualité des services publics tels que les réseaux de chaleur ou les transports publics urbains, ou encore de l'exploitation des potentiels de ressources renouvelables ou de valorisation de chaleur, par exemple issue de la cogénération. Un tel processus doit conduire à accroître la part d'autonomie énergétique des territoires, ce qui les rendra moins vulnérables aux aléas internationaux que personne ne peut réellement maîtriser.

#### 4. Politiques d'énergie actuelles et pouvoirs locaux et régionaux

23. Si, sur le plan des principes, le caractère territorial (au sens local et régional) des politiques d'énergie durable est de plus en plus reconnu par les niveaux de décision supérieurs, les cadres législatifs, fiscaux et incitatifs nationaux ne sont généralement pas tournés vers l'encouragement à l'action des autorités locales et régionales, en particulier lorsqu'il s'agit de leur confier l'autonomie qui leur serait nécessaire pour conduire des politiques énergétiques locales durables proactives.

24. Dans les pays marqués par la centralisation des décisions, nous observons en effet de nombreux freins quand il s'agit de confier davantage de responsabilités énergétiques aux autorités locales et régionales, ce qui nuit aux prises d'initiatives.

25. En revanche, dans d'autres pays, l'importance donnée aux pouvoirs locaux et régionaux, démontre combien la liberté d'administration locale constitue un puissant stimulant dans la recherche de solutions énergétiques nouvelles, variées et adaptées à des contextes toujours particuliers.

26. Au-delà des moyens juridiques favorisant l'autonomie locale, les autorités locales et régionales ont besoin de moyens financiers. Dès lors que les efforts à accomplir pour une cause commune sont à répartir entre tous les niveaux d'administration, il devient logique que les moyens des Etats soient répartis en conséquence, y compris les moyens qui pourraient provenir de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> par exemple pour les pays qui relèvent du système européen d'ETS (*Emission Trading Scheme*) et plus largement des mécanismes de Kyoto. Les investissements visant à consommer moins d'énergie doivent recevoir davantage d'attention et de budget que ceux qui visent à en produire davantage, ce que les calculs économiques corroborent dans presque tous les cas.

27. Dans ce contexte, il faut souligner l'importance du mouvement de la *Convention des Maires*<sup>9</sup> / *Covenant of Mayors*, par laquelle les villes s'engagent de façon volontaire à dépasser les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne sur leur territoire (voir encadré ci-dessous). Ces villes entreprennent de multiples actions, petites et grandes, stratégiques ou ponctuelles, qui témoignent d'une volonté et d'un désir de changer la trajectoire de notre développement.

#### **La Convention des Maires : une opportunité offerte à toutes les villes d'Europe**

28. L'Union européenne a adopté définitivement en 2008 son Paquet Energie-Climat, lequel définit des objectifs connus sous le nom des « 3 x 20 » : réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub>, accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique européen, à l'horizon 2020.

29. Sur cette base, plus de 2 500 villes se sont déjà engagées pour dépasser ces objectifs sur leurs territoires, de façon volontaire et unilatérale, en signant la *Convention des Maires*. C'est un exemple sans précédent d'une action multi-niveaux vers des objectifs communs, dans laquelle régions et provinces ont également toute leur place, en tant que Coordinateurs territoriaux / *Territorial coordinators*.

<sup>9</sup> [www.eumayors.eu](http://www.eumayors.eu)

30. Les villes s'engagent<sup>10</sup> à présenter dans un délai d'une année un Plan d'action pour l'énergie durable / *Sustainable Energy Action Plan*, lequel contient également un inventaire / *baseline inventory* des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et une description des moyens humains et financiers affectés à la réalisation du Plan. Des dispositifs d'ingénierie financière sont associés à cette initiative. Après trois années, les villes signataires devront rendre compte de leurs premiers résultats.

31. Cette initiative est pleinement soutenue par les institutions européennes et des dispositifs sont mis en place pour accompagner la réussite des objectifs au niveau local (assistance technique financière, promotion de technologies efficaces, formation, *networking*, etc.) ; parmi les institutions européennes, le Comité des Régions soutient totalement cette initiative<sup>11</sup> qu'il aimerait pouvoir étendre à d'autres domaines, tels que l'eau<sup>12</sup>. Le Congrès du Conseil de l'Europe a eu l'occasion de s'associer à plusieurs initiatives s'y rapportant.

32. Ouverte à tous les pays européens<sup>13</sup> et même au-delà, cette initiative est à même de proposer un cadre d'action commun aux villes de tous les pays représentés au Congrès. Déjà plus d'une centaine de villes signataires n'appartiennent pas à l'Union européenne. La Convention des Maires pourrait devenir un instrument à la fois politique, institutionnel et pratique, agissant comme un fédérateur et un catalyseur au niveau de l'Europe toute entière.

33. Aujourd'hui, les politiques d'énergie des pays européens varient selon leurs situations différentes quant aux ressources énergétiques. L'Union européenne, pauvre en ressources énergétiques conventionnelles, s'engage de façon résolue vers une société à faibles émissions de carbone, efficace en énergie et approvisionnée de façon significativement croissante par des énergies renouvelables (voir encadré ci-dessous). Les pays plus riches en ressources sont généralement moins volontaires pour des politiques visant à maîtriser les consommations énergétiques. Cependant, même ceux-ci ne restent pas à l'écart de ce mouvement et commencent à se doter d'instruments en ce sens (voir encadré ci-dessous).

#### L'Union européenne et l'efficacité énergétique

34. **La stratégie de l'UE pour 2020 a été définie autour des dimensions suivantes : *Smart Growth - Sustainable Growth - Inclusive Growth / Croissance intelligente – Croissance durable – Croissance inclusive***<sup>14</sup>. Cette stratégie comprend cinq objectifs prioritaires et l'un d'entre eux concerne l'énergie et le climat, sur la base du **Paquet Energie-Climat**<sup>15</sup> adopté en décembre 2008. Ce Paquet a fixé les objectifs dits « 3 x 20 » (-20 % de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, 20 % d'efficacité énergétique et 20 % d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique européen à l'horizon 2020). Sont également définies sept actions-clés (*flagships*), l'une étant intitulée « **Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources** » / « **A Resource Efficient Europe** »<sup>16</sup> dans laquelle la question des ressources énergétiques tient une place importante.

35. Sur ces bases, une « **Stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre** » à l'horizon 2020 a été proposée<sup>17</sup>. « **Rendre l'Europe économe en énergie** » est la première des cinq priorités de cette stratégie. A la suite de quoi un **Plan pour l'efficacité énergétique**<sup>18</sup> a été publié en mars 2011, lequel prévoit une série de mesures dont une proposition de **Directive sur l'efficacité énergétique**, mettant à jour des directives antérieures, qui devrait être publiée en juin 2011.

36. En outre, d'autres initiatives viennent accompagner et compléter ce dispositif : une **Roadmap for moving to competitive low carbon economy**<sup>19</sup>, qui vise à permettre à l'UE de réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, une « **Energy Roadmap 2050** »<sup>20</sup> et une « **Roadmap to a Single European Transport Area – Towards a competitive and resource efficient transport system** »<sup>21</sup> qui doivent être publiées prochainement.

<sup>10</sup> [http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors\\_text\\_fr.pdf](http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors_text_fr.pdf)

[http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors\\_text\\_en.pdf](http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors_text_en.pdf)

[http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors\\_text\\_ru.pdf](http://www.eumayors.eu/IMG/pdf/covenantofmayors_text_ru.pdf)

<sup>11</sup> [http://www.eu-ems.com/event\\_images/Downloads/Bresso.pdf](http://www.eu-ems.com/event_images/Downloads/Bresso.pdf)

<sup>12</sup> Il y a déjà une centaine de villes engagées dans les pays européens n'appartenant pas à l'Union européenne.

<sup>13</sup> Un bureau de la Convention des Maires sera établi dès 2011 pour les pays de la politique de voisinage de l'Union européenne (Ukraine, Bélarus, Moldova, Pays du Caucase du Sud et d'Asie centrale).

<sup>14</sup> [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

<sup>15</sup> [http://ec.europa.eu/clima/policies/package/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/policies/package/index_en.htm)

<sup>16</sup> COM(2011) 21, voir : <http://ec.europa.eu/resource-efficient-europe>

<sup>17</sup> COM(2010) 639 final - [http://ec.europa.eu/energy/strategies/2010/2020\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/strategies/2010/2020_en.htm)

<sup>18</sup> Plan pour l'efficacité énergétique - COM(2011) 109. [http://ec.europa.eu/energy/efficiency/action\\_plan/action\\_plan\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/efficiency/action_plan/action_plan_en.htm)

<sup>19</sup> [http://ec.europa.eu/clima/documentation/roadmap/docs/com\\_2011\\_112\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/clima/documentation/roadmap/docs/com_2011_112_en.pdf)

<sup>20</sup> [http://ec.europa.eu/energy/strategies/2011/roadmap\\_2050\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/strategies/2011/roadmap_2050_en.htm)

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/transport/strategies/2011\\_white\\_paper\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/strategies/2011_white_paper_en.htm)

37. Ces éléments viennent s'ajouter à d'autres dispositions prises antérieurement et en cour d'application, telles que la **Directive sur la performance énergétique des bâtiments**<sup>22</sup> qui prévoit notamment qu'à partir de 2020 la consommation des nouveaux bâtiments pour le chauffage devra être « *aussi proche de zéro que possible* » ou la **Directive relative à la promotion des ressources d'énergies renouvelables**<sup>23</sup>.

38. Alors que la place des autorités locales et régionales avait longtemps été ignorée dans la **Politique énergétique européenne**, le changement est nettement perceptible. Il est maintenant mieux reconnu que les objectifs énergie-climat fixés par l'UE n'ont aucune chance d'être atteints sans la mobilisation des niveaux locaux et régionaux qui détiennent de nombreuses clés. Ainsi, les autorités locales et régionales sont presque systématiquement citées dans les documents officiels relatifs aux **politiques pour l'énergie durable**. En outre, la **Politique régionale de l'UE** encourage les autorités de gestion à consacrer une part plus importante des fonds de cohésion à l'efficacité énergétique et à prendre en compte cette dimension dans tous les investissements<sup>24</sup>.

Source : *Energy Cities*.

#### Loi sur l'efficacité énergétique en Fédération de Russie

39. La loi de la Fédération de Russie sur l'économie d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, préparée sur la base d'instruments de droit secondaires, a été adoptée en 2009 et sa mise en œuvre à grande échelle a débuté en 2011.

40. Un programme d'Etat couvrant jusqu'à 2020 l'économie d'énergie et une efficacité énergétique accrue est désormais en place. Les entités constitutives de la Fédération de Russie ont adopté des programmes servant le même objectif. A ce jour, les questions suivantes ont été traitées au niveau local et régional :

- possibilité d'interdire ou de restreindre la production et la vente de produits ayant une efficacité énergétique médiocre ;
- interdiction de la fabrication, de l'importation et de la vente de lampes à incandescence de 100 watts ou plus (des obligations ont été posées en matière d'équipement d'éclairage et de lampes, les réglementations pertinentes ont été adoptées et un programme étatique régissant l'utilisation de ce type d'ampoules a été mis sur pied) ;
- les fabricants et importateurs sont désormais obligés de mentionner le classement d'efficacité énergétique de leurs produits sur les étiquettes ;
- pour le calcul des ressources énergétiques, on utilise des appareils de mesure dont toutes les entreprises et institutions de l'Etat sont dotées ;
- des programmes d'économie d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sont en cours d'élaboration dans toutes les régions, municipalités, entreprises d'Etat et organisations financées par les fonds de l'Etat ;
- des contrats de services dans l'énergie permettent d'économiser les ressources énergétiques sans avoir à investir de capitaux, puisque les investissements sont financés par les sociétés de services elles-mêmes ;
- on applique des méthodes de réglementation des prix qui s'inscrivent dans le long terme, et des dispositions sont en place pour diverses formes d'aide de l'Etat : remises de taxes, remboursement des intérêts sur les prêts, octroi de subventions pour la mise en œuvre de meilleurs programmes régionaux et municipalités ;
- l'efficacité énergétique est complétée par des réglementations techniques.

41. Dans le cadre du projet « Efficacité énergétique dans le secteur social », des activités sont menées sur des sites pilotes dans 9 régions et, dans le cadre du projet « Efficacité énergétique des villes », des projets pilotes sont menés dans quatre villes (Tumen, Apatity, Vorkouta et Kazan). Des inspections ont été réalisées concernant l'utilisation de l'énergie et on a désormais entamé la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie sur la base de contrats de services énergétiques.

42. Pour ce qui est du lancement de projets standard dans le logement et les infrastructures publiques, ainsi que pour des projets à grande échelle destinés à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité et l'industrie, il est prévu qu'un plan spécial assure des garanties publiques dans le budget fédéral pour les prêts obtenus en 2011 à hauteur de 10 milliards de roubles, avec par la suite 20 milliards de roubles supplémentaires chaque année.

Source : discours de Mme Orlova / 20<sup>e</sup> Session du Congrès / 23 mars 2011

<sup>22</sup> Actualisée en 2010 [http://ec.europa.eu/energy/efficiency/buildings/buildings\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/efficiency/buildings/buildings_en.htm)

<sup>23</sup> Actualisée en 2009 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:140:0016:0062:fr:PDF>

<sup>24</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/communic/sustainable/comm2011\\_17\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/sustainable/comm2011_17_fr.pdf)

## 5. Approvisionnement en énergie aux niveaux local et régional

43. Les questions de fiabilité de l'approvisionnement énergétique durable et de sûreté de l'énergie prennent une importance cruciale pour les régions et les collectivités locales d'Europe, lesquels reposent sur un apport stable, fiable et régulier en ressources énergétiques et sur la diversification des itinéraires.

44. Le défi est aujourd'hui de définir des approches mutuellement acceptables pour résoudre les problèmes liés à la garantie d'un approvisionnement énergétique fiable et régulier en Europe et à la diversification des itinéraires. Cela étant, les critères d'efficacité économique et de réduction des dépenses des consommateurs, y compris les habitants des villes et régions d'Europe, devraient tout d'abord être pris en compte lors du choix des différents projets d'approvisionnement.

### III. Les synergies entre énergie durable, cohésion territoriale et qualité de la vie

45. Loin d'être une source de contraintes, la transition énergétique est susceptible d'apporter une série d'opportunités inédites ayant un effet bénéfique sur la qualité de vie des citoyens, le développement économique local et l'attractivité des territoires. Voici quelques exemples :

- Isoler thermiquement les logements et améliorer leurs équipements, c'est réduire la facture énergétique des habitants, les mettre à l'abri de la précarité énergétique et leur donner un droit à l'énergie grâce à une faible consommation pour un bon niveau de confort. C'est une solution durable qui a plus d'avenir que la poursuite de subventions aux tarifs là où elles existent encore ;
- Optimiser les consommations d'énergie des bâtiments, c'est créer de nouveaux métiers et de nouvelles activités telles que les sociétés de services énergétiques (ESCOs) et impliquer le système bancaire dans le financement des investissements, stimulant ainsi une offre de services locaux ;
- Utiliser davantage de ressources renouvelables locales, c'est stimuler l'économie locale en « gardant l'argent à la maison », c'est optimiser l'intelligence locale, c'est offrir des revenus aux agriculteurs et forestiers, ainsi qu'aux installateurs d'équipements et à toutes les entreprises qui peuvent apporter leur savoir-faire ;
- Planifier les territoires pour éviter l'étalement et l'émiettement urbains, c'est rapprocher les lieux d'habitation des bureaux, des services publics et privés de la vie quotidienne, c'est faciliter la vie des gens et leur accès aux transports publics tout en limitant les déplacements contraints de la vie quotidienne ;
- Favoriser les modes doux de déplacement (marche, vélo), c'est à la fois consommer moins pour se déplacer et permettre des activités physiques qui ont un impact positif sur la santé ;
- Consommer moins d'énergie, c'est en produire moins et donc limiter les émissions polluantes locales qui impactent la santé, comme celles qui impactent le climat ;
- Utiliser de nouvelles technologies, inventer des modes de gouvernance nouveaux sont de puissants stimulants pour l'innovation, la recherche et l'emploi.

46. Tout cela concourt à une meilleure cohésion territoriale, c'est-à-dire à une meilleure harmonie, à de meilleurs équilibres territoriaux basés sur les attentes des habitants et la qualité de leur vie à long terme. L'expérience montre que les villes européennes les plus attractives, par exemple scandinaves, sont aussi celles qui sont les plus économes en ressources et utilisent au maximum les ressources locales. Un réseau de villes comme *Energy Cities*<sup>25</sup> a développé le concept de *Ville à basse consommation d'énergie et à haute qualité de vie pour tous* afin de résumer ce désir de prendre en compte une diversité de dimensions lorsque l'on traite de l'énergie.

47. En outre, de telles approches devraient offrir plus d'opportunités aux femmes, généralement marginalisées dans les politiques énergétiques conventionnelles, mais plus sensibles que les hommes

<sup>25</sup> [www.energy-cities.eu](http://www.energy-cities.eu)

aux questions de la qualité de la vie, qui pourraient jouer un rôle privilégié pour une transition énergétique plus proche des situations concrètes.

48. La transition énergétique nécessite aussi une vision prospective pour éviter les erreurs de court terme, surtout dans la période de la cohabitation des modèles ancien et nouveau. Par exemple, l'utilisation du gaz est préférable au charbon du point de vue des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution, mais si la pénétration du gaz devait se faire au prix du démantèlement des réseaux de chaleur au profit d'une multitude de chaudières individuelles, on se priverait de toute possibilité de développer l'utilisation massive de la biomasse ou de la récupération d'énergie.

49. Nous devons éviter de commettre des erreurs stratégiques, comme cela a été ou est encore parfois le cas : les villes françaises des années 50, par exemple, ont détruit leurs infrastructures de tramways, considérant qu'elles étaient un obstacle à la circulation automobile, pour les reconstruire aujourd'hui ; un nombre significatif de villes d'Europe orientale détruisent leurs réseaux de chaleur, alors que ce système est le plus efficace pour optimiser les consommations d'énergie et utiliser des énergies renouvelables et de récupération à grande échelle, comme le montre par exemple la Suède ; on continue à construire des logements de mauvaise qualité énergétique et sans prévoir la flexibilité de leur approvisionnement énergétique durant leur durée de vie, alors que nous disposons aujourd'hui des connaissances et des techniques pour consommer très peu.

50. De tels comportements conduisent à payer deux fois : l'une pour faire mal et une autre pour réparer, alors que les autorités locales et régionales peinent à trouver les ressources suffisantes pour leurs politiques. Se projeter / projeter son territoire dans un avenir à l'horizon de 2030 ou 2040 (une génération) permettrait d'éviter des erreurs aujourd'hui et de redonner confiance à l'action politique qui peut ainsi proposer d'aller vers un horizon enthousiaste plutôt que de subir la fatalité en tentant d'en limiter ses dégâts<sup>26</sup>.

#### **IV. Le champ d'action des autorités locales et régionales : agir de façon intégrée**

51. Chaque autorité locale et/ou régionale est tout à la fois :

- consommatrice d'énergie,
- planificatrice de l'espace urbain et investisseur,
- productrice et distributrice d'énergie,
- incitatrice vis-à-vis de la population et des acteurs locaux.

52. Les autorités locales et régionales consomment de l'énergie pour les bâtiments dont elles sont propriétaires et gestionnaires. Elles doivent être des modèles dans leur gestion énergétique, disposer d'équipes d'efficacité énergétique, afficher au public leurs performances énergétiques. Les autorités qui se sont engagées dans cette voie ont souvent diminué leurs consommations de 50 % ou plus. Le recours aux sociétés de service énergétique peut, sous certaines conditions, apporter de bons résultats (par exemple Dobrich, en Bulgarie)

53. Les décisions des autorités locales et régionales relatives à l'aménagement du territoire, à l'organisation des transports, aux permis de construire ou aux activités économiques et à la recherche surdéterminent les consommations énergétiques futures des habitants et des différents agents économiques. Un nombre croissant d'autorités locales et régionales accordent une attention croissante aux impacts énergétiques de leurs décisions, tenant compte des liens entre l'énergie et le plan d'occupation des sols, ainsi que des questions d'organisation de la mobilité, des déplacements et des transports publics.

54. Les autorités locales et régionales ont la responsabilité d'améliorer l'efficacité des systèmes de production et de distribution d'énergie, d'encourager l'utilisation efficace de l'énergie et de valoriser les ressources locales, telles que les énergies renouvelables (dont la biomasse, la géothermie, le biogaz, le solaire, l'hydroélectricité ou l'éolien), les énergies issues des déchets urbains ou de la récupération de chaleur issue de processus industriels, dans la perspective d'atteindre les objectifs énergétiques précités. La ville de Växjö, en Suède, avait décidé en 1996 d'être « *zero fossil fuel* » d'ici 2010, et elle est proche d'y parvenir, comme l'est déjà la petite ville autrichienne de Güssing.

<sup>26</sup> C'est le sens de l'initiative *IMAGINE – le futur énergétique de ta cité*, lancé en 2005 par Energy Cities <http://www.energy-cities.eu/IMAGINE.89> (FR) / <http://www.energy-cities.eu/IMAGINE> (EN)

55. Les pouvoirs locaux et régionaux ont une responsabilité essentielle pour faire de la question énergétique un sujet qui devient l'affaire de tous et non des seuls spécialistes de l'énergie. Le défi est de faire converger les actions de différents acteurs sur le terrain vers les objectifs d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

56. Il s'agit de concevoir une politique qui intègre ces différentes composantes de façon synergique et coordonnée. Les pratiques de participation de la population aux actions énergie-climat se développent de façon importante aujourd'hui dans certains pays. Par ailleurs, de nombreuses régions – en fonction de leurs compétences – ont pris l'initiative de stimuler les actions locales par différents moyens en fonction de leurs compétences, y compris par le biais d'incitations financières.

## **V. Des technologies vertes bien intégrées dans les politiques territoriales**

57. Si un grand nombre de technologies sont déjà disponibles, souvent sans être pleinement utilisées, le champ d'innovation reste immense, en particulier pour permettre d'assurer une transition énergétique avec les ambitions requises, que ce soit dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et décentralisées, ou encore des modes de transport durables, sans oublier l'information et la communication. Les autorités locales et régionales ont un triple rôle à jouer dans ce domaine :

- Elles sont un lieu d'expérimentation *in situ* irremplaçable pour des technologies vertes : elles permettent d'évaluer leur pertinence, de les confronter à la complexité territoriale et de les adapter aux conditions concrètes d'utilisation.
- Elles sont un marché pour les entreprises qui proposent des technologies efficaces et, par leur acte d'achat, elles peuvent contribuer à orienter et dynamiser le marché de façon significative.
- Elles sont un vecteur de développement économique pour les territoires où sont implantées de telles entreprises, en même temps qu'une opportunité pour la formation et la recherche : les taux de croissance des technologies vertes sont nettement supérieurs à ceux des technologies traditionnelles et tout porte à croire que la tendance va se poursuivre et sans doute s'accélérer. De nombreux exemples existent de reconversions de friches industrielles en zone *high tech*.

58. Il faut cependant veiller :

- à ne pas restreindre l'innovation à sa dimension technologique : la gouvernance, l'implication des acteurs locaux, la gestion transversale des politiques, etc. sont des champs d'innovation immenses faisant appel à l'intelligence des femmes et des hommes ;
- à s'assurer de la bonne adéquation entre les besoins et les technologies présentes sur le marché ; des pressions commerciales trop fortes conduisent parfois des autorités locales à s'équiper de technologies inadaptées dont elles n'ont pas besoin.

59. Une technologie « verte » n'est pas forcément vertueuse par elle-même : c'est l'intégration d'une technologie dans un milieu économique, social, technique, environnemental, etc. donné qui en fera ou non un succès.

60. Plus vite les autorités locales s'engageront dans ces voies, plus elles auront de chances de préparer un avenir harmonieux. Elles doivent se doter de compétences internes pour augmenter les chances de succès.

## **VI. Renforcer les capacités humaines au niveau local et régional**

61. Aujourd'hui, l'absence de main d'œuvre très qualifiée dans le domaine de l'énergie durable demeure un obstacle de taille pour accélérer la transition énergétique à grande échelle. Pour faire face aux évolutions permanentes et complexes dans les domaines du droit, de la technologie, des TIC/Internet, de la finance et autres, il faut des compétences professionnelles solides à tous les niveaux afin de suivre les changements et de trouver des solutions innovantes.

62. Pour atteindre les objectifs d'un nouveau paradigme énergétique, les collectivités locales et régionales doivent disposer de certains atouts :

- du personnel qualifié en interne (élus, gestionnaires et experts de l'énergie) chargé des prises de décisions concernant les priorités politiques et le budget, la définition d'une vision à long terme et la coordination avec des agents locaux et des partenaires privés ;
- du personnel qualifié de proximité (des agences locales et régionales de l'énergie, des questions climatiques et du développement et/ou des régions locales chargées de l'assistance professionnelle aux décideurs et gestionnaires de l'énergie) ; et
- des experts externes dans les entreprises du bâtiment, les institutions bancaires et financières, les pouvoirs publics, les agences de communication, les associations et ONG facilitant le travail en réseau, qui sont chargés de mettre en œuvre des actions dans le cadre des plans d'action et programmes d'investissement en faveur de l'énergie durable.

## VII. Améliorer le dialogue entre les différents niveaux de gouvernance et le travail en réseau

63. Il est évident que la transition vers une Europe économe en énergie ne sera l'affaire d'aucun niveau à lui seul. Si les Etats ou les instances internationales peuvent et doivent offrir des cadres appropriés pour préparer un avenir durable compatible avec la survie de l'humanité sur la planète, leurs seules décisions n'y suffiront pas dès lors que les résultats relèvent de millions d'acteurs dispersés.

64. A l'inverse, des actions locales et régionales isolées, bien qu'elles soient absolument indispensables pour inventer, expérimenter sur le terrain et diffuser, ne suffiront pas à régler le problème si des politiques énergétiques locales durables ne sont pas favorisées par les gouvernements.

65. Les solutions ne résideront donc pas dans une sorte de « partage des tâches » entre différents niveaux mais dans une collaboration active bidirectionnelle entre eux. Ce dont nous avons besoin, c'est de la mobilisation de l'ensemble des niveaux autour d'objectifs communs, et tel est l'esprit de la Convention des Maires.

66. Pour y parvenir, les autorités locales et régionales doivent s'organiser pour travailler en réseau, afin d'échanger leurs expériences, de tirer parti des pratiques déjà réalisées ailleurs, des succès comme des échecs, ainsi que pour exprimer collectivement des points de vue et faire valoir leurs propositions auprès des institutions nationales et internationales. Il est en effet indispensable que le rôle des autorités locales et régionales soit mieux reconnu, que des cadres législatifs et incitatifs les encouragent dans les domaines de l'urbanisme, de la construction, de la réhabilitation des constructions et des infrastructures de chauffage et de transport, les financements selon des mécanismes appropriés, des instruments fiscaux, etc. et dans l'autonomie des décisions qui garantissent les possibilités d'initiative et d'expérimentation. Cela ne se fera pas tout seul. La coopération constructive entre les territoires est indispensable.

67. Cela peut se faire au travers de leurs associations nationales ou régionales généralistes ainsi qu'au niveau européen, avec les réseaux et associations existants, tels qu'*Eurocities* ou le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Au-delà des réseaux généralistes, il existe des réseaux spécialisés qui ont acquis une grande expérience depuis maintenant plus de 20 ans. C'est par exemple le cas d'*Energy Cities*<sup>27</sup> (énergie), de *Climate Alliance*<sup>28</sup> (climat) ou d'ICLEI<sup>29</sup> (développement durable) pour les villes ou encore de la Fedarene<sup>30</sup> (énergie et environnement) pour les régions.

68. L'existence de réseaux nationaux d'autorités locales spécialisés dans les questions énergétiques a montré des résultats significatifs. On peut par exemple citer l'Association des villes ukrainiennes pour l'efficacité énergétique (EECU)<sup>31</sup> ou le réseau polonais PNEC<sup>32</sup>.

<sup>27</sup> [www.energy-cities.eu](http://www.energy-cities.eu)

<sup>28</sup> [www.climatealliance.org](http://www.climatealliance.org)

<sup>29</sup> [www.iclei.org](http://www.iclei.org)

<sup>30</sup> [www.fedarene.org](http://www.fedarene.org)

<sup>31</sup> <http://enefcities.org.ua>

<sup>32</sup> <http://www.pnec.org.pl>

## VIII. Conclusions

69. Le changement d'orientation des politiques énergétiques est plus qu'urgent si l'on veut avoir quelque chance, d'une part, d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des conventions internationales sur le climat (COP 16 et limitation à 2°C de la température moyenne du globe durant ce siècle), c'est-à-dire de préserver à long terme la vie sur la planète, et d'autre part de recourir massivement aux énergies renouvelables pour faire face aux contraintes physiques et financières des ressources fossiles et fissiles, ce qui suppose une utilisation efficace et économe de l'énergie dans tous les domaines.

70. Pour y parvenir, les autorités locales et régionales sont invitées à prendre un nombre de mesures suivant les propositions contenues dans l'avant-projet de résolution.